

## Délibération n° 2022-05-07\_033

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 7 mai 2022

Objet : PROCES-VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL DU  
05 FEVRIER 2022

Rapporteur : Sébastien  
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :  
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :  
25 avril 2022

Nombre de délégués :

En exercice : 140  
Présents : 65  
Pouvoir : 14  
Votants : 79

Pour : 71  
Contre : 0 –  
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-deux, le sept mai à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade - 3A allée du Domaine - CEBAZAT, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

### Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, GUILLAUME Stéphane, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, LEOTY Daniel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, HAUTEVILLE Cyril, BELGARDE Joseph, PRADIER Alain, LEON Bernard, PINTE Emmanuel, CHASSANG Jean-Pierre, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, FERRY Mathieu, COMBES Didier, BOULLOT Bruno, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, TOURLONIAS Vincent, LECHEVALLIER Christine, PICARD Anne-Marie, DAVID Marie, GUITTARD Antoine, BONNET Nicolas, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, MACIAN Aurélio, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques

### Suppléants ayant pouvoir :

TARDIVEL Ghislain, MILLET Arnaud, DOLAT Gilles, DAUPHIN Jean-François, SOULIER Odile, GHESQUIERE Chantal, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, RABANY Anne

**Pouvoirs :**

GUELON René donne procuration à DURAND Jean-Paul, VIAL Christophe donne procuration à CHABRILLAT Rémi, DOMINGO Marcel donne procuration à ROBIN Christian, RAYNAUD Jérôme donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, RAYNAUD Dominique donne procuration à COMPTE Serge, METZGER Pierre donne procuration à LHERMET Florence, COUPAT Sylvie donne procuration à DEBARBIERI Christian, DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER Christine, EGLI Eric donne procuration à PICARD Anne-Marie, AUBRY Jacques donne procuration à GUITTARD Antoine, BRIAT Dominique donne procuration à KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, BAULAND Gisèle donne procuration à SANCHEZ Nicolas, CHAUVET Jean-Louis donne procuration à LARDANS Jacques, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques

**Secrétaire de séance :** Mme BRUN

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2022**

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le procès-verbal du 05 février 2022, en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du procès-verbal du 05 février 2022.


Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire  
d'énergie  
PUY-DE-DÔME

# PROCES-VERBAL COMITÉ SYNDICAL

## 05 février 2022

## PRÉSENTS 5 février 2022

Mesdames et Messieurs les délégués présents :

### Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, AUBRY Jacques, BARRASSON Bernard, BELGARDE Joseph, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRIAT Dominique, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, CHABRILLAT Rémi, CHANSARD Gérard, CHARRAUX Daniel, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, COUPAT Sylvie, DA SILVA Carlos, DAVID Marie, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEROSSIS David (au titre du SIE de Thiers), DEROSSIS David (au titre de Thiers Dore et Montagne), DEVERNOIX Marc-Antoine, DOCHEZ Alain, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, EGLI Eric, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GABRILLARGUES Camille, GARCIA Yannick, GAUMY Francis, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HAUTEVILLE Cyril, JARLIER Dominique, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LECHEVALLIER Christine, LETOY Daniel, LEVI ALVARES Luc, LHERMET Florence, LONGHCAMBON Vladimir, MALAYRAT Jean-Pierre (au titre du Secteur d'Eclairage Urbain), MALAYRAT Jean-Pierre (au titre de Clermont-Auvergne-Métropole), MARQUES Antonio, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, OLIVIAN Thierry, PERCHE Serge, PELISSIER Patrick, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, RAZAVET Jean-François, ROGER Christine, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TOURNOLIAS Vincent, VIAL Christophe, WATERLOT Philippe

### Suppléants ayant pouvoir :

GHESQUIERE Chantal, RABANY Anne, WEIBEL Thomas

### Pouvoirs :

DISSARD André à OLIVIAN Thierry, VATIN Thierry à Sébastien GOUTTEBEL, BAULAND Gisèle à SANCHEZ Nicolas, DAUPHIN Serge à PERCHE Serge

### Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq février à dix heures et zéro minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Date de la convocation le 28 janvier 2022

## 00. Procès-Verbal CS 11-12-2021

Monsieur le Président soumet à l'approbation du comité syndical le procès-verbal du 11 décembre 2021.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de prendre acte du procès-verbal du 11 décembre 2021.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	84	Nombre de pouvoirs		Voix totales	
Pour	84	Contre	0	Abstention	2	Non votants	4

## 01. BUDGET PRIMITIF 2022

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : C'est Stéphane GUILLAUME, le vice-président en charges des finances qui va prendre en charge la grande majorité des explications. Ce budget 2022 qui s'élève à 60 119 666 € répartis pour 41 481 666 € en investissement et pour 18 638 000 € en fonctionnement. Je laisse la parole à Stéphane qui va vous détailler tout cela et vous dire que l'on se reverra sur une partie des choses au mois d'avril.

*Intervention de M. GUILLAUME Stéphane* : Bonjour à toutes et à tous. Le budget qui vous est présenté aujourd'hui est un budget prévisionnel qui ne tient pas compte du résultat de l'exercice 2021, ni des restes à réaliser. Donc c'est pour cela qu'on vous affiche 41 481 666 € en dépenses d'investissement : ça, se sont les prévisions pour l'exercice 2022 mais ne sont pas intégrés ce qui reste à réaliser de l'exercice précédent et dont le montant prévisionnel tournera autour de 16 800 000 € à peu près.

Donc, pour équilibrer ses deux sections, il y a des mouvements d'ordre qui sont d'un montant de 11 266 600 €. Vous avez le détail du fonctionnement : des charges à caractères générales de 5 527 100 €, des charges de personnel qui sont en augmentation mais qui prennent en compte les recrutements à venir. Le reste c'est du grand classique, il y a quand même une chose à noter c'est la diminution sensible des charges financières du fait des taux d'intérêts qui sont actuellement au plus bas et de la fin de certains emprunts.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 18 686 000 € dont la majeure partie en impôts et taxes, notamment la TCFE qui nous fait un total de 10 162 000 €. En produit 5 066 000 € en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Pour le reste c'est équivalent.

Voilà pour la section de fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement, vous avez les chiffres sous les yeux. Le montant du capital de la dette à rembourser est de 7 600 000 € cette année, en lien avec les emprunts réalisés l'an dernier. On a des opérations d'équipement pour 29 366 666 € contre 42 008 017.60 € l'an passé. Mais comme je vous l'ai expliqué en préambule, il manque là-dedans les restes à réaliser. Au niveau des recettes : les recettes d'investissement ne tiennent pas compte du virement au chapitre 10, qui sera réalisé après l'affectation du résultat, c'est pour cela qu'on a que 2 750 000 € au lieu des

11 501 000 € qu'on avait l'an passé. On vous annonce un emprunt d'équilibre, alors qui a été fait avec ces éléments du budget primitif, donc sans tenir compte de RAR d'une part, et du résultat reporté d'autre part. Donc les 6 908 366 € qu'on vous annonce au budget primitif, ce ne sera certainement pas le même chiffre qu'on vous annoncera lorsqu'on votera la 1<sup>ère</sup> décision modificative au mois d'avril où là on aura tous les résultats et où l'on pourra compiler l'ensemble pour faire le budget définitif de l'année.

Alors, à ce propos, je vous informe qu'il y aura une commission des finances le vendredi 4 mars à 14h, justement pour débattre sur ce budget primitif, sur cette 1<sup>ère</sup> décision modificative avec l'ensemble des éléments nécessaires, c'est-à-dire le résultat définitif de l'exercice 2021 et le montant des RAR, des amortissements, etc...en fait tous les éléments qui manquent dans ce budget initial. Voilà.



*Intervention de M. GOUTTEBEL* : oui effectivement, ce que vous présente Stéphane, et cela reste un exercice assez particulier de présenter un budget qui risque et qui sera, puisqu'effectivement on ne connaît pas tous les chiffres, sera modifié au mois d'avril lors de la décision modificative. Mais maintenant vous avez l'habitude, puisque c'est comme ça que cela fonctionnait depuis longtemps, et nos discussions et les travaux qui sont en cours par Stéphane, par Sébastien PICOT sur le volet SEMELEC, pour les articulations de tout ce qui est crédit de paiement, autorisations de paiement et le travail de Joëlle PIGNOT, notre responsable administrative, et bien d'arriver à pouvoir, et on le souhaite, dès l'année prochaine, voter un budget global, qui intégrera tout justement, les résultats antérieurs, les RAR, etc...pour qu'on évite d'avoir une décision modificative substantielle comme c'était les autres années. On aurait souhaité pouvoir le faire pour cette année, mais ce n'était encore pas matériellement possible. Voilà pour vous expliquer où nous en sommes. Et comme le disait Stéphane, au travers de la commission des finances, où l'on va réunir beaucoup d'autres vous, pour bien avoir toutes les affectations budgétaires par postes, puisque cela permet de parler aussi du travail qui est en cours aussi sur la future prise de compétence et il faudrait bien que l'on affecte des sommes sur des compétences et des choix stratégiques qu'on aura à conduire sur l'année 2022.

Voilà, je ne sais pas si cela appelle des questions, mais je crois que cela correspond pleinement à ce qu'on a pu se dire lors du Débat d'Orientation Budgétaire du mois de décembre. C'est une retranscription des éléments qu'on a déjà débattus, évoqués.

Je vous laisse la parole avant de délibérer sur ce budget 2022.

*Intervention de M. LEVI ALVARES* : J'entends bien les explications et je comprends bien la situation, cela ne me pose pas de problème, même si c'est vrai qu'à terme ce sera préférable que l'on puisse avoir un budget complet intégrant les RAR dès le budget primitif, je pense que c'est une meilleure gestion.

J'ai des questions : en fonctionnement, on voit que les recettes d'autres produits s'élèvent à 5 000 000 € alors que l'année dernière c'était à 3 000 000 € : est-ce qu'on peut nous donner une explication de cette variation de 60% ? et inversement, en investissement, toujours dans les recettes, on a dans les dotations du chapitre 10 que 2 700 000 € alors que l'an passé on en avait 11 500 000 €. Est-ce qu'on peut me donner une explication sur ces deux postes s'il vous plaît ?

*Intervention de M. GUILLAUME Stéphane* : Alors pour l'investissement je l'ai donné tout à l'heure, c'est du fait que l'on n'a pas affecté les résultats. Donc l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 n'a pas encore été affecté au 1068. Alors à titre d'information, l'excédent que l'on devrait avoir serait de l'ordre de 7 000 000 €, ce qui nous ferait donc 9 750 000 € au chapitre 10 en investissement.

Pour le fonctionnement, je laisse Sébastien PICOT vous donner l'explication.

*Intervention de M. PICOT Sébastien* : c'est assez simple. On a, au cours des années passées, reçu des recettes via les redevances de concessions par ENEDIS, notre concessionnaire. Au cours de ces dernières années, il était convenu que nous récupérions des sommes de redevances séquestrées, si nous signions un nouveau cahier des charges de concession, chose qui a été faite le 25 juin dernier, et le montant de ces sommes séquestrées s'élève aux alentours d'1 850 000 €, ce qui explique une partie de la différence et l'autre partie c'est que nos redevances, dans le cadre de ce nouveau cahier des charges de concession, ont été légèrement revalorisées, ce qui fait les 200 000 € supplémentaires. Voilà l'explication. On va toucher des redevances qu'on aurait dû percevoir mais qui été séquestrée parce qu'on n'avait pas le nouveau contrat et on va récupérer un peu plus de redevance de concession sur la redevance de fonctionnement et sur la redevance d'investissement. Et même si c'est une redevance d'investissement comme je viens de le dire, elles sont toutes les deux perçues sur le compte des recettes de fonctionnement.

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Merci Sébastien et Stéphane pour le complément. Je vous propose de passer au vote sauf s'il y a une autre intervention.

Pour mémoire, le présent budget a été élaboré suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui a eu lieu le 11 décembre 2021, et qui a été approuvé par l'assemblée présente. Il est proposé au vote sans reprise des résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2021 qui seront présentés à la situation budgétaire Décision Modificative 1.

### Le Budget prévisionnel 2022 s'élève à 60 119 666 € répartis pour :

- 41 481 666 € en section d'investissement,
- 18 638 000 € en section de fonctionnement.

	Dépense de fonctionnement	Dépense d'investissement	Recette d'investissement
Virement	11 266 600,00		11 266 600,00
Créances TVA			
Amortissements			0,00
<b>TOTAL mvts d'ordre</b>	<b>11 266 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 266 600,00</b>

Les mouvements d'ordre, sont retracés dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 11 266 600 € et neutralisés pour la suite du présent rapport :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 7 371 400 €

## DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2021+DMS	PROPOSITION 2022
		(hors restes à réaliser)
CHAPITRE 011		
<b>Charges à caractère général dont :</b>	6 779 974,96 €	<b>5 527 100,00 €</b>
- Travaux de maintenance éclairage public des 4ème trimestre N-1 et 3 premiers trimestres N	6 154 674,96 €	4 870 000,00 €
- Autres postes de dépenses courantes	625 300,00 €	657 100,00 €
CHAPITRE 012		
<b>Charges de personnel</b>	287 900,00 €	<b>365 100,00 €</b>
- Salaires nets	189 000,00 €	230 000,00 €
- Cotisations sociales et assurances	98 900,00 €	135 100,00 €
CHAPITRE 014		
<b>Atténuations de produits</b>	865 000,00 €	<b>850 000,00 €</b>
CHAPITRE 65		
<b>Autres charges (dont groupe d'élus)</b>	97 000,00 €	<b>86 200,00 €</b>
- Indemnités	58 000,00 €	62 000,00 €
- Cotisations, admissions en non-valeur, subventions...	39 000,00 €	24 200,00 €
CHAPITRE 66		
<b>Charges financières</b>	830 000,00 €	<b>521 000,00 €</b>
- Intérêts d'emprunt et autres...		
CHAPITRE 67		
<b>Charges exceptionnelles</b>	45 000,00 €	<b>22 000,00 €</b>
- Dont titres annulés sur ex. antérieurs		



Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 18 638 000 € sont réparties de la manière suivante :

### RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2021+DMS	PROPOSITION 2022
		(hors restes à réaliser)
CHAPITRE 013		
<b>Atténuations de charges</b>	35 000,00 €	<b>35 000,00 €</b>
Remboursement sur rémunérations de personnel	35 000,00 €	35 000,00 €
CHAPITRE 70		
<b>Produits des services</b>	5 500,00 €	<b>10 000,00 €</b>
Autres prestations de services	5 500,00 €	10 000,00 €
CHAPITRE 73		
<b>Impôts et taxes</b>	9 585 000,00 €	<b>10 162 000,00 €</b>
<i>TCFE</i>		
CHAPITRE 74		
<b>Dotations, subventions, participations</b>	3 041 600,00 €	<b>3 110 000,00 €</b>
CHAPITRE 75		
<b>Autres produits</b>	3 015 000,00 €	<b>5 066 000,00 €</b>
- Dont redevance de concession ENEDIS		
CHAPITRE 77		
<b>Produits exceptionnels</b>	205 000,00 €	<b>255 000,00 €</b>
- Dont remboursement des candélabres acc.		

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 41 481 666 €

sont ainsi réparties :  
ID : 063-256300146-20220507-20220507033-DE

	BP 2021+DMS	PROPOSITION 2022
		(hors restes à réaliser)
CHAPITRE 20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	20 000,00 €	<b>20 000,00 €</b>
CHAPITRE 204		
<b>Subventions d'équipement</b>	600 000,00 €	<b>320 000,00 €</b>
- reversement R2 coll.type A, Subventions		
CHAPITRE 21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	135 000,00 €	<b>75 000,00 €</b>
- installations générales, mobilier, matériel...		
CHAPITRE 23		
<b>Immobilisations en cours</b>		
- Avance sur bons de commandes	3 739 000,00 €	<b>3 545 000,00 €</b>
- Opérations d'équipement (travaux)	42 008 017,60 €	<b>29 366 666,00 €</b>
CHAPITRE 13		
<b>Subventions d'investissement</b>	70 000,00 €	<b>80 000,00 €</b>
- Remboursement sur participations		
CHAPITRE 16		
<b>Emprunts et dettes</b>	7 141 000,00 €	<b>7 600 000,00 €</b>
CHAPITRE 27		
<b>Autres immobilisations financières</b>	2 570,00 €	<b>0,00 €</b>
CHAPITRE 020		
<b>Dépenses imprévues</b>	0,00 €	<b>0,00 €</b>
CHAPITRE 45		
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	918 225,21 €	<b>475 000,00 €</b>

Les recettes réelles d'investissement, d'un montant de 30 215 066 € sont ainsi réparties :

## RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

	BP 2021+DMS	PROPOSITION 2022
		(hors restes à réaliser et report d'excédents)
CHAPITRE 13		
<b>Subventions d'investissement</b>	28 494 771,04 €	<b>16 192 700,00 €</b>
- Participations aux travaux des collectivités et particuliers, PCT, FACE		
CHAPITRE 16		
<b>Emprunts</b>	6 876 243,93 €	<b>6 908 366,00 €</b>
CHAPITRE 23		
<b>Immobilisations en cours</b>	3 335 340,00 €	<b>3 739 000,00 €</b>
- avances sur bons de commandes		
CHAPITRE 10		
<b>Dotations, fonds divers, ...</b>	11 501 000,00 €	<b>2 750 000,00 €</b>
- FCTVA		
CHAPITRE 27		
<b>Autres immobilisations financières</b>	4 083 672,56 €	<b>0,00 €</b>
- Remboursement TVA sur travaux		
CHAPITRE 45		
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	993 976,19 €	<b>625 000,00 €</b>
- Travaux EP privés et ORANGE		

### CONCLUSION

L'intégration des restes à réaliser des programmes de travaux, 2019, 2020, 2021 se fera à la décision modificative n° 1-2022, à ce jour il reste à réaliser au titre du BP 2022 un montant de 16,3 millions sur les CP votés du programme 2021.

Le besoin prévisionnel d'emprunt est de 6,9 M€ pour des CP réalisés à 100% en 2022.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	84	Nombre de pouvoirs	4	Voix totales	90
Pour	76	Contre	0	Abstention	7	Non votants	7

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Merci pour la confiance qui nous est portée, et pour la bonne réalisation des projets du syndicat dans l'intérêt des communes. Merci à tous, cela fait plaisir.

## 02. Autorisation de Programme (AP) / Crédit de paiement (CP) 2022

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : C'est la suite logique. Comme vous avez adopté le budget 2022, c'est comme lors du Débat d'Orientation Budgétaire, c'est la déclinaison, dans les autorisations de Programmes et des Crédits de Paiements des sommes avec les affectations entre les AP et CP dans le tableau qui est l'écran. Si vous souhaitez avoir quelques précisions sur ces éléments-là, dites-le-nous. Mais comme nous l'avions dit au mois de décembre, on est bien dans la

reconduction de ce qu'on sait faire et de ce que l'on fait, avec des travaux qui sont augmentés, puisque nous avons eu des bonnes surprises du plan de relance. On y reviendra en fin de réunion.

## SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2022

### DELIBERATION

#### Mise en place de 18 Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements

Le Président propose aux membres du Comité de voter les autorisations de programmes (AP 2022) débattues lors du Rapport d'Orientation Budgétaire, et telles qu'annexées pages 23 à 102 du Budget Primitif 2022, pour un montant total de 35 450 000 € résumé ci-dessous.

Code	Désignation	AP		CP		
		HT	TTC	Prévisions	2022	2023
IRV 2022	INFRASTRUCTURES VEHICULES ELECTRIQUES	2 000 000,00	2 400 000,00	TTC	1 200 000,00	1 200 000,00
EMS 2022	ENTRETIEN MAINTENANCE SUPERVISION	166 667,00	200 000,00	TTC	100 000,00	100 000,00
ENR2022	ENERGIES RENOUV.	41 667,00	50 000,00	HT	30 000,00	11 667,00
ENT2022	ENTRETIEN EP	4 333 334,00	5 200 000,00	TTC	3 120 000,00	2 080 000,00
ENV2022	ENVIRONNEMENT	1 291 667,00	1 550 000,00	HT	580 000,00	711 667,00
EP 2022	ECLAIRAGE PUBLIC	9 583 333,00	11 500 000,00	TTC	7 000 000,00	4 500 000,00
EPG2022	GEOLOCALISATION EP	83 333,00	100 000,00	TTC	50 000,00	50 000,00
EPI2022	EPI INVEST. SUR MOTIFS	83 333,00	100 000,00	TTC	100 000,00	0,00
EPL2022	ECLAIRAGE PUBLIC - TVX SOUS MANDAT	166 667,00	200 000,00	TTC	100 000,00	100 000,00
EPT2022	EP LIE PETITS TRAVAUX	83 333,00	100 000,00	TTC	50 000,00	50 000,00
FAB2022	FACE AB	2 750 000,00	3 300 000,00	HT	1 375 000,00	1 375 000,00
FAC2022	FACE C	916 667,00	1 100 000,00	HT	500 000,00	416 667,00
FAS2022	FACE S	583 333,00	700 000,00	HT	300 000,00	283 333,00
FDV2022	FACE DEGATS VENTS	83 333,00	100 000,00	HT	40 000,00	43 333,00
FT 2022	ORANGE	208 333,00	250 000,00	TTC	125 000,00	125 000,00
HP 2022	RACCORDEMENTS LOTS, ZAC, TJ	2 083 333,00	2 500 000,00	HT	1 000 000,00	1 083 333,00
PT 2022	PETITS TRAVAUX	2 500 000,00	3 000 000,00	HT	1 250 000,00	1 250 000,00
RES2022	RESEAU (HORS PROGRAMME)	1 666 667,00	2 000 000,00	HT	850 000,00	816 667,00
TC 2022	TRAVAUX CONNEXES	916 667,00	1 100 000,00	TTC	550 000,00	550 000,00
Somme		29 541 667,00	35 450 000,00		18 320 000,00	14 746 667,00

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	84	Nombre de pouvoirs	4	Voix totales	90
Pour	80	Contre	0	Abstention	1	Non votants	9

### 03- Convention de mandat TE63 / SEMELEC63 – Année 2022

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Donc là aussi, si nous voulons faire 35 000 000 € de travaux, il faut bien charger notre mandataire, la SEMELEC63 en signant la convention de mandat.

Donc, cette convention prévoit une mission d'assistance au S.I.E.G. pour l'année 2022 de 232 000 € TTC ainsi qu'une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des programmes de travaux 2021 du Syndicat, pour un montant global de 35 450 000 €, et serait conclue jusqu'à la date du 30 juin 2025. Vous avez eu le projet de convention qui vous a été remis. La nouveauté pour cette année, c'est dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, une assistance à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de recharge ouvertes au public (SDIRVE)

Le Président propose à l'Assemblée :

- de valider le projet de convention de mandat 2022 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,

- d'autoriser le Président de TE63 à signer la convention de mandat 2022 comprenant d'une part une assistance de la SEMELEC 63 pour 232 000 € TTC et d'autre part un montant mandaté de travaux de 35 450 000 €, soit le montant du programme de travaux 2020 adopté par le présent Comité ;
- de valider l'exécution de cette convention du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2025.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	84	Nombre de pouvoirs	4	Voix totales	90
Pour	80	Contre	2	Abstention	2	Non votants	6

#### 04- Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Je vous demande de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe qui est lié, effectivement, à l'avancement de l'un de nos agents dans le syndicat. C'est un avancement normal et il faut bien créer le poste pour qu'on puisse procéder à la nomination de cet agent.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

##### ARTICLE 1 :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- le temps de travail du poste,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical en date du 11 décembre 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à l'avancement de grade d'un agent.

##### ARTICLE 2 :

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 5 février 2022,

- Filière : administrative
- Cadre d'emplois : Adjoint Administratif
- Grade : Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget, chapitre 6, article 6411.

*Intervention de M. LEVI ALVARES:* Excusez-moi Président, vous proposer la création du poste, ce qui me semble tout à fait normal pour l'avancement, par contre il faudrait prévoir la suppression du poste actuel.

*Intervention de M. GOUTTEBEL:* Cela intervient après avec la modification du tableau des effectifs.

*Intervention de M. GUILLAUME S.:* Il y a une subtilité statutaire, c'est qu'avant de supprimer un poste, on est obligé de demander l'avis du Comité Technique. Donc comme le syndicat est rattaché au comité technique du Centre de Gestion, on ne peut passer les suppressions de poste, qu'après l'avis du CT et on pourra voter officiellement les suppressions, une fois l'avis du comité technique retenu, même si c'est dans le cadre d'un avancement de grade, on doit respecter cette procédure.

*Intervention de M. LEVI ALVARES:* j'entends bien et c'est tout à fait normal mais ça veut dire que vous envisager de nous présenter une nouvelle délibération rectifiant le tableau des effectifs en diminuant les postes qui ont été promus ?

*Intervention de M. GUILLAUME S.:* Alors les postes qui ont été supprimés

*Intervention de M. GOUTTEBEL:* les postes supprimés liés à promotion et avancement. On n'est pas en train de créer des postes pour des remplacement. Le poste qui est créé, ce n'est pas pour rembaucher quelqu'un sur le poste qui n'est pas encore supprimer.

*Intervention de M. LEVI ALVARES:* Je vous remercie.

*Intervention de M. GOUTTEBEL:* Merci pour ton intervention.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	84	Nombre de pouvoirs	4	Votants	90
Pour	76	Contre	0	Abstention	0	Non votants	14

## 05- Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Syndical en date du 11 décembre 2021.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à l'avancement de grade d'un agent.

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants à compter du 11 décembre 2021 :

Cadres d'Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs p	Effectifs p
Ingénieur Territorial	A	1	0	0
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	B	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	2	2	0
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	2	1	0
Adjoint administratif	C	2	2	0
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>140</b>	<b>Nombre de délégués présents</b>	<b>84</b>	<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>4</b>	<b>Votants</b>	<b>90</b>
<b>Pour</b>	<b>81</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>	<b>Abstention</b>	<b>2</b>	<b>Non votants</b>	<b>7</b>

## 06- Compte personnel de formation

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Donc effectivement, dans toutes les évolutions réglementaires et justement au profit des agents sur leur compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen

Le CPA a pour objectifs, par l'utilisation des droits qui y sont inscrits, de renforcer l'autonomie et la liberté d'action de l'agent et de faciliter son évolution professionnelle. Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Le compte personnel de formation mis en œuvre dans ce cadre se substitue au droit individuel à la formation (DIF) et permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation, au regard du travail accompli, dans la limite de 150 heures, portés à 400 heures pour les agents de catégorie C dépourvus de qualifications. Un crédit d'heures supplémentaires est en outre attribué, dans la limite de 150 heures, à l'agent dont le projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions.

Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Certaines formations sont considérées par les textes réglementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF :

- la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;

- la validation des acquis de l'expérience ;
- la préparation aux concours et examens

Le compte personnel de formation peut également être mobilisé en articulation avec le congé de formation professionnelle et en complément des congés pour validation des acquis de l'expérience et pour bilan de compétences.

Le décret du 6 mai 2017 précise les conditions et modalités d'utilisation du CPF et prévoit notamment que la prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents à cette occasion peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante.

Le président propose au Comité Syndical :

**Article 1 :** La prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation au titre du compte personnel d'activité est plafonnée de la façon suivante : 2 000 euros par an et par agent.

**Article 2 :** Les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ne sont pas pris en charge, ils resteront à la charge de l'agent.

**Article 3 :** La demande de l'agent comportera obligatoirement le formulaire annexé à la présente délibération dûment complété et signé.

**Article 4 :** Les frais pédagogiques pris en charge pourront être versés :

- soit directement au prestataire ou à l'organisme de formation sur présentation d'une attestation de suivi et d'une facture libellée au nom de Territoire d'Énergie Puy de Dôme – SIEG63 ;
- soit à l'agent sur présentation d'une attestation de suivi et d'une facture ou d'un justificatif à son nom.

En cas d'absence non justifiée pendant la formation, l'agent est tenu de rembourser la somme prise en charge par l'établissement au prorata du nombre d'heures non suivies.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ce qui est important pour nous aussi, c'est qu'il puisse y avoir une prise en charge effectivement, réglementaire, des frais pédagogiques, qui se rattache à la formation qui peut être de 2000 € par an et par agent. Vous voyez en article 2 que tous les frais occasionnés par le déplacement des agents ne sont pas pris en charge et qu'ils restent à la charge de l'agent.

*Intervention de Mme ARCHENY :* On est bien d'accord que la formation est en lien direct avec le poste de l'agent ?

*Intervention de M. GUILLAUME S. :* Alors non justement. Le Compte Personnel de Formation permet de faire autre chose que les formations liées au poste occupé. C'est vraiment lié à un projet d'évolution professionnel. Lorsque l'agent veut évoluer, pas forcément au sein du syndicat, il peut demander l'utilisation de son CPF.

*Intervention de Mme ARCHENY :* Donc ça veut dire que vous voulez prendre en charge tous ses frais pour aller se former pour faire autre chose et après il s'en va ?

*Intervention de M. GUILLAUME S. :* Absolument, cela fait partie des règles du jeu.

*Intervention de M. GOUTTEBEL :* Oui cela fait partie des règles du jeu qui s'imposent à nous. Cela fait partie des évolutions, du fait que l'on puisse avoir plusieurs parcours de vie, plusieurs parcours professionnels dans une vie.

*Intervention de Mme BRIAT :* Je voulais rajouter quelque chose. Ils y ont droit à combien de fois à ce congés formation ? dans leur carrière au sein du SIEG ?



Intervention de M. GUILLAUME S. : Le CPF est un cota d'heures qui est plafonné à 150 heures et qui peut être utilisé tout au long de la carrière de l'agent et ces 150 heures sont renouvelables. A partir du moment où on n'est plus au plafond, on acquiert 25 heures par an et c'est comme cela tout au long de la carrière.

Intervention de Mme BRIAT : c'était le sens de ma question, je vous remercie de la réponse.

Intervention de M. LONGCHAMBON : On peut dire que c'est comme un compte bancaire mais avec du temps. L'agent cumule un certain nombre d'heures et ensuite les dépenses à loisir.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	84	Nombre de pouvoirs	4	Votants	90
Pour	77	Contre	1	Abstention	4	Non votants	8

## 07- Révision du Loyer ACODE

Intervention de M. GOUTTEBEL : Donc effectivement dans nos locaux on héberge ACODE, qui est une structure de contrôle, qui travaille pour nous syndicat, mais qui travaille aussi pour nos collègues du Cantal et de la Haute-Loire. Le bail qui est établi pour l'utilisation du bureau qui est dans nos locaux évolue avec l'indice national du coût de la construction et vous avez l'évolution qui vous est présentée, ce qui fait un loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 de 2 862.91 €.

Intervention de M. LEVI ALAVARES : Je m'étonne que cela passe en délibération parce qu'il s'agit d'une simple modalité qui est prévu dans un bail. Pourquoi on est obligé de passer cela en délibération ? Pour moi ce qui doit passer en délibération c'est le renouvellement du bail mais là c'est l'application d'une clause d'indexation.

Intervention de M. GOUTTEBEL : Ecoute, Joëlle, ma responsable administrative m'a ressorti le bail et m'a dit il faut le passer au comité syndical. Je t'avoue que je vérifierais pour la prochaine fois s'il faut faire comme cela, mais il me semblait sage aussi d'en parler et puis cela permet d'expliquer qu'on a effectivement une structure qui nous appartient en partie, qui est hébergée dans nos locaux et qui nous fait tout le contrôle réglementaire sur l'électrification rural. Ça permet d'expliquer les choses aussi et de faire de la pédagogie mais merci pour la remarque.

Intervention de M. LEVI ALAVARES : Je me permets d'insister mais le bail date de 2013 et il n'a jamais fait l'objet d'un renouvellement depuis cette date ?

Intervention de M. GOUTTEBEL : Sébastien PICOT est en train de vérifier

Intervention de M. LEVI ALAVARES : C'est un bail 1/6/9 classique ? ou c'est un bail spécial ? Ce qui me perturbe c'est qu'on met dans la délibération que c'est un loyer annuel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

Intervention de M. GOUTTEBEL : C'est une erreur. On a dit que c'était une erreur de frappe, c'est 2022

Intervention de M. LEVI ALAVARES : D'accord, c'est donc 2022

Intervention de M. MEALLET : Effectivement sur la révision du loyer, ce n'est pas une révision de bail, c'est une révision de loyer donc c'est pour cela que notre collègue dit qu'il n'y a pas besoin de délibération.

Intervention de M. GOUTTEBEL : J'entends bien et donc on vérifiera les choses mais ce qu'il y a de bien c'est que premièrement c'est bien transparent, c'est peut-être presque trop, mais du coup je préfère comme ça, cela permet d'évoquer tous les sujets ensemble.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	84	Nombre de pouvoirs	4	Votants	90
Pour	81	Contre	0	Abstention	3	Non votants	6

## **08-Convention de groupement SDIRVE – AVENANT N°1**

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : On va vous parler maintenant de la convention de groupement pour le schéma départemental pour les bornes de recharge pour véhicules électriques. J'en ai parlé tout à l'heure très rapidement. Quelques évolutions effectivement qui sont du pratico-pratique. Sébastien, si tu veux bien réexpliquer les petites modifications par rapport à ce qu'on avait déjà pu évoquer.

*Intervention de M. PICOT* : On avait expliqué qu'on participait à un groupement de commandes pour faire à l'échelle puydômoise, un schéma directeur sur les infrastructures de recharges pour les véhicules électriques, lequel viendrait remplacer le schéma d'ingénierie qu'on avait réalisé en 2017 lors de l'analyse des besoins en IRVE sur le département. Il se trouve qu'on est en groupement de commandes avec 13 autres structures d'Auvergne Rhône-Alpes et PACA, que dans la convention de groupement, des clauses étaient, à l'article 6.1, un peu gênante dans la bonne organisation de la consultation pour la commande publique et du coup, il aurait fallu que chaque structure délibère sur le choix de l'entreprise à qui on souhaitait confier la prestation d'accompagnement pour la création de ce schéma directeur avant de pouvoir lui attribuer le marché. Donc en gros il y avait la commission d'appel d'offres du syndicat qui porte le groupement, qui est le syndicat de la Haute-Savoie, qui se nomme le SYANE, qui aurait délibéré pour proposer aux syndicats et aux métropoles concernés par ces SDIRVE, des délibérations en vue d'attribuer. On a donc décidé, à juste titre, de modifier cette clause au paragraphe 6.1 et de confier toute légitimité à la CAO du SYANE, sans que nous ayons à délibérer chacune des structures concernées par ces SDIRVE. Voilà, ce n'est pas plus compliqué que cela, c'est juste une coquille dans la rédaction initiale de la convention.

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Cela permet de compléter pour dire qu'hier nous étions justement avec tous les collègues président d'Auvergne Rhône-Alpes, et justement avec le Président du SYANE qui porte cela, vous dire aussi qu'une première réunion avec le bureau d'étude aura lieu le 10 février prochain. C'est la première prise de contact avec nous le syndicat, avec l'objectif fort derrière, vous l'aurez compris, c'est que nos partenaires seront dans la boucle, nos délégués, c'est-à-dire EDF et ENEDIS, bien sûr, interaction avec la métropole, le Département, avec toutes les autorités qui peuvent travailler à nos côtés, avec les services de la Préfecture et notamment la DDT. Donc on va constituer un groupement, un comité de pilotage qui va nous permettre de faire des propositions de schéma sur l'intégralité du département, en n'oubliant pas les opérateurs privés qui peuvent être Total Energie, Tesla. C'est parti et c'est bien que cela débute en ce début d'année car cela nous permettra aussi d'avoir de la visibilité pour les budgets prochains parce qu'en fonction de nos stratégies, de nos choix et des besoins dans les territoires, vous vous doutez bien que sur le budget 2023, il pourrait bien y avoir des belles répercussions financières. Tout à l'heure on vous disait que sur un déploiement on était déjà à 2 400 000€ pour réaliser des choses et pour lesquelles on a eu pas mal de subventions mais cela me permet de vous rappeler de façon directe et indirecte où nous en sommes.

Sébastien, le nom du bureau d'étude ?

*Intervention de M. PICOT* : SYSTRA

*Intervention de Mme BRIAT* : Il est basé où ce bureau d'études

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : A Lyon. Et vous rappelez qu'on va travailler avec les collègues et la chance qu'on a c'est que le Rhône qui avait attaqué avant a aussi le même bureau d'études donc cela tombe bien dans les interactions de Département à Département. On va avoir quelque chose de cohérent à l'échelle Auvergne Rhône-Alpes et on n'oubliera pas de mettre dans la boucle nos voisins de la Corrèze et de la Creuse, qui nous touchent sur le volet Ouest.

*Intervention de Mme RAY* : Concrètement, à partir de quand ces bornes de recharges seront déployées sur notre territoire ?

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Alors là on n'a un premier volet qui se déploie dans les secteurs ruraux et grâce au schéma, il y a une deuxième partie bien sûr qui est en cours de travail, puisque

sur la métropole, notre chargé, Christophe JARLETON est en interaction avec eux pour la redéfinition de certaines implantations de bornes. Vous dire clairement les choses, c'est où l'ABF a mis son nez dedans et demande de retravailler certains endroits, ce qui ne nous facilite pas la vie pour implanter les choses et aller un peu plus vite, mais tant qu'on n'aura pas une validation sur notamment 4 bornes. Le cœur de la métropole, en secteur monuments historiques, on va avoir du mal à acter les choses. Le travail est vraiment en cours et l'objectif est d'aller le plus vite possible malgré le fait qu'on soit un peu embêté administrativement. On passe au vote.

Il vous est donc proposé de modifier l'article 6.1 de ladite convention comme suit :

*6.1 : Décisions soumises à délibération des membres :*

*Les membres devront se prononcer sur les décisions suivantes : lesquelles ne relèvent pas des missions et pouvoir du coordonnateur :*

- *Délibération approuvant le principe du groupement de commandes ;*
- *Délibération d'approbation du Schéma Directeur.*

Il est proposé également au comité syndical d'autoriser le Président à signer toutes les pièces qui en découlent.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	92	Nombre de pouvoirs	5	Votants	90
Pour	81	Contre	0	Abstention	0	Non votants	9

## **09-Cahier des Charges de Concession – Autorisation signature Président pour la convention Art.8 de 2022 à 2025**

*Intervention de M. GOUTTEBEL :* Territoire D'Énergie Puy-de-Dôme (TE63), EDF et Enedis ont signé le 25 juin 2021, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique, aux tarifs réglementés sur le territoire de la concession pour une durée de 30 ans.

L'article 8-A) du cahier des charges du contrat de concession prévoit qu'Enedis participe au financement des travaux, sous maîtrise d'ouvrage de TE63, destinés à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement, via une participation annuelle tenant compte de l'apport de ces travaux à la qualité des réseaux.

L'annexe 1- article 4 du même cahier des charges prévoit en particulier que la participation d'Enedis est fixée à raison de 40% d'un programme de travaux négocié d'un commun accord chaque année entre TE63 et Enedis.

TE 63 et Enedis souhaitent arrêter par convention les modalités d'application de ces dispositions pour la période 2022 -2025.

A l'issue de cette période, une concertation sera nécessaire afin de fixer les modalités entre TE63 et ENEDIS en vue d'établir une convention pour la période suivante.

Sébastien, si tu veux bien compléter s'il te plaît ?

*Intervention de M. PICOT :* On avait ces conventions article 8 depuis de nombreuses années, l'article 8 c'est la référence de l'article 8 du cahier des charges de concession et cet article existait dans celui qui nous a servi durant de nombreuses années, depuis 1993. On était sur une base de

370 000 € annuel au cours de la décennie qui vient de passer et au cours des négociations, on a réussi à obtenir 500 000 € sur la période 2022-2025. Charge à nous de redonner l'enveloppe avec ENEDIS à l'horizon 2026 et donc ça fait partie des travaux qu'on réalise dans nos autorisations de programmes ENV (environnement)

*Intervention de M. GOUTTEBEL :* Merci. Sauf question particulière, je vous propose d'ouvrir le vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	92	Nombre de pouvoirs	5	Votants	90
Pour	81	Contre	1	Abstention	0	Non votants	8

## 10-Cahier des Charges de Concession – Travaux d'aménagement esthétiques sur les communes urbaines

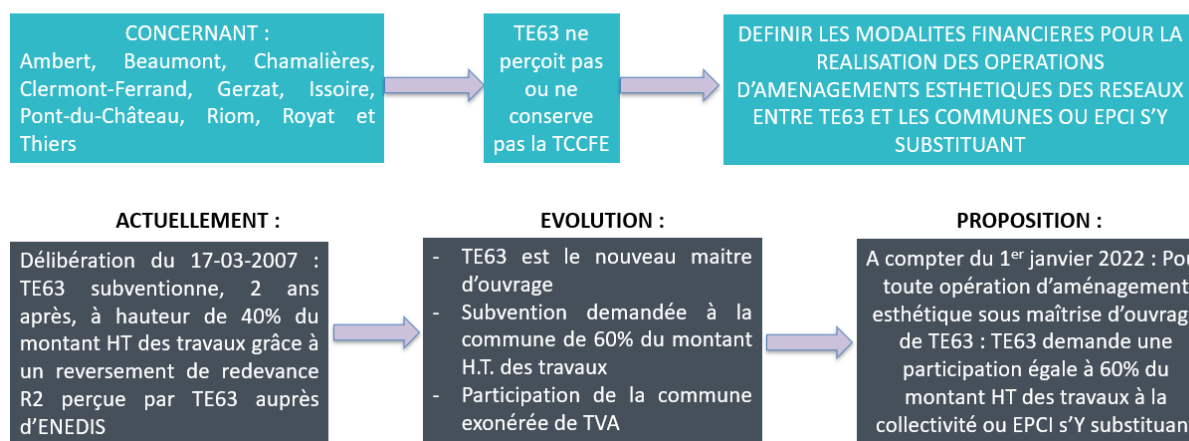
*Intervention de M. GOUTTEBEL :* Territoire d'Energie Puy-de-Dôme (TE63), EDF et Enedis ont signé le 25 juin 2021 un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire de la concession pour une durée de 30 ans.

L'article 5 du cahier des charges du contrat de concession prévoit que les travaux d'«Intégration des ouvrages dans l'environnement», encore appelés «aménagements esthétiques ou enfouissement de réseaux électrique», soient réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE63 pour l'ensemble du territoire puydômois, y compris sur le territoire des communes suivantes : Ambert, Beaumont, Chamalières, Châtel-Guyon, Clermont-Ferrand, Gerzat, Issoire, Pont-du-Château, Riom, Royat, Saint-Eloy-les-Mines et Thiers.

Le développement qui suit ne traite pas des cas des communes de Châtel-Guyon et Saint-Eloy-les-Mines car une partie de la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité (TCCFE) est conservée par TE63 sur leur territoire d'une part et d'autre part, la commune de Saint-Eloy-les-Mines bénéficie du régime des aides à l'électrification rurale pour les 6 prochaines années à minima.

Il y a effectivement des règles du jeu particulière sur Châtel-Guyon et Saint-Eloy-Les-Mines. L'idée est de bientôt rencontrer le maire de Châtel et on a la prévision aussi d'aller voir le maire de St-Eloy-Les-Mines pour retrouver des règles du jeu qui pourraient aller à tout le monde. Sébastien va m'aider à expliquer de façon plus opérationnelle cette fiche.

- **10. CDC – Autorisation de signature du Président :  
Financement travaux d'aménagements esthétiques sur les communes urbaines**



Intervention de M. PICOT: Je vais essayer de faire le plus simple possible. Le schéma qui a été constitué par les services me paraît assez clair, mais je vais essayer d'en simplifier la lecture. En 2007, on avait pris une délibération pour reverser aux communes urbaines une quote-part des travaux qu'ils font réalisés sur leur territoire par ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux. Il se trouve qu'avec la négociation du cahier des charges, ces enfouissements de réseaux sur les secteurs urbains, c'est le syndicat qui les récupère, parce que les modalités du nouveau cahier des charges, ne permettaient pas au syndicat de récupérer des sommes de redevance sur ce territoire-là, à l'inverse du cahier des charges précédent. Donc, pour pouvoir faire bénéficier du concours financier, à hauteur de 40% des travaux, les communes qui continuent à faire des travaux d'enfouissement, donc les communes urbaines, le syndicat et ENEDIS ont convenu qu'il fallait que le syndicat réalise ces travaux, qu'il intègre ces travaux dans son calcul de redevance, ce qui permet ensuite d'équilibrer vis-à-vis des collectivités urbaines, dans la mesure où elles nous reverseraient 60% donc plutôt que de leur donner 40 deux ans après les travaux quand ils font réaliser les travaux par ENEDIS et bien le syndicat prend la maîtrise d'ouvrage et va demander 60, ce qui fait qu'il apportera 40% de participation.

Chose importante au passage: c'est que la TVA jusqu'à présent, c'était les communes qui s'en acquittaient et elles ne pouvaient pas la déduire. Maintenant, comme le syndicat est assujéti TVA à travers ce nouveau contrat et bien on va faire notre affaire de la TVA. Donc les communes gagnent l'intégralité de la TVA sur les travaux d'enfouissement des réseaux et on ne change rien sur la règle du jeu financière, c'est que plutôt que de verser 40%, on va demander 60 et c'est le syndicat qui coordonne les travaux, c'est le syndicat qui va réaliser les travaux là où ENEDIS intervenait précédemment. Voilà le gros changement et si on ne peut pas l'appliquer sur St-Eloy-Les-Mines et Châtel-Guyon, c'est pour des histoires un petit peu techno du cahier des charges de concession qui prévoit des modalités particulières lorsque les communes conservent une partie de la taxe ou pas toute la totalité, donc je ne vais pas rentrer dans les détails, on sera sans doute amené à en reparler mais voilà, pour l'instant on ne peut pas traiter St-Eloy-Les-Mines et Châtel de la même manière.

Intervention de M. GOUTTEBEL: Merci Sébastien pour ces explications qui sont très claires. Vous voyez ce qui est proposé sur la délibération est d'abroger cette fameuse délibération du 17 mars 2007 qui traitait des taux de subventionnement du syndicat sur le territoire des communes urbaines. Vous avez bien noté le cas particulier pour St-Eloy-Les-Mines et Châtel-Guyon et nous on travaille justement pour leur faire des propositions pour qu'on puisse essayer d'avoir une règle du jeu à peu près commune sur l'ensemble du département en fonction du classement rural ou urbain des mêmes communes. Est-ce que ça vous appelle des observations, des questions ?

Intervention de Mme BRIAT: Je voulais poser une question. Donc si j'ai bien compris, c'est le SIEG qui prend en charge toute ça et qui se fait ensuite rembourser par les communes ?

Intervention de M. PICOT: C'est ça. On imagine la commune de Clermont-Ferrand, au hasard, elle décide de faire des travaux d'enfouissement de réseaux dans une de ses rues. La situation précédente, c'était elle demandait à ENEDIS un devis pour faire réaliser ces travaux, elle délibérait sur ces travaux, ENEDIS exécutait les travaux et faisait appel de fond auprès de la commune de Clermont sur le montant TTC. Quand la commune de Clermont avait payé cette facture, elle transmettait cette facture au syndicat, qui versait, en vertu de la délibération du 17 mars 2007, 40% du montant HT des travaux à la commune. Maintenant c'est la métropole mais la mécanique est la même.

Intervention de M. GOUTTEBEL: C'est plus clair pour toi, Dominique, du coup ?

Intervention de Mme BRIAT: Oui, c'est plus clair.

Intervention de M. PICOT: La nouvelle méthode, c'est que ce flux financier n'est plus possible parce que : pourquoi on versait 40 ? parce qu'ENEDIS nous versait 40 sur ces travaux dans le cadre des redevances de concession. Le nouveau cahier des charges ne permet plus de le faire, donc si on veut continuer d'apporter le même concours financier à minima à la commune de Clermont-Ferrand, et bien, la seule solution pour agir, c'était de dire : on prend la maîtrise d'ouvrage de ces travaux côté syndicat, ENEDIS nous versera les redevances de concession et plutôt que de verser 40 à la commune, on demandera 60, sachant qu'on s'occupera nous de payer les 100% TTC.

Intervention de Mme BRIAT: D'accord, j'ai compris. Je trouve que ce dispositif n'est pas mal. Alors je vais peut-être poser une question hors sujet ou qui n'est pas tout à fait adéquate mais est-ce qu'on ne pourrait pas avoir ce même dispositif sur la fibre. Vous savez bien pourquoi je vous pose cette question : puisque travaux d'aménagement, esthétique sur les communes urbaines, vous savez bien qu'avec la fibre ORANGE on a des points de divergence, en tout cas sur la réalisation de ces travaux qui justement ne concourent pas à l'esthétique urbaine, qui lorsque le patrimoine a été restauré, les façades ravalées, on a effectivement des soucis, parce qu'ils travaillent mal, parce qu'ils sous-traitent souvent. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir ce dispositif-là parce que je trouve qu'en ayant la maîtrise d'ouvrage, on a une vraie maîtrise de ce que l'on veut atteindre, c'est-à-dire l'embellissement, l'esthétique urbaine. Est-ce que je me suis bien fait comprendre ?

Intervention de M. PICOT: Alors j'ai bien compris la question. On parle du coup d'enfouissement de réseaux de télécommunication mais sans autre enfouissement de réseaux de manière parallèle, c'est bien cela ? C'est-à-dire qu'il y a un réseau de fibre mais qu'il n'y a pas d'autres réseaux qui existent, notamment des réseaux électriques et que l'on veut enfouir ces réseaux de télécommunication seulement ? C'est ça ?

Intervention de Mme BRIAT: Oui c'est ça. C'est-à-dire qu'on pourrait faire la même opération pour la fibre, soit avec l'enfouissement, soit avec autre chose, même si elle doit être apparente en tout cas sur les façades, mais c'est la maîtrise d'ouvrage qui nous permettrait peut-être de surveiller, de réguler, d'atteindre l'objectif. Mais la question est peut-être idiote ? Enfin pas adéquate

Intervention de M. PICOT: Non, elle est loin d'être idiote. Après il faut qu'on regarde, dans le jeu des compétences qui peut agir : est-ce que c'est vraiment à l'opérateur de télécommunication, est-ce que c'est la collectivité qui peut agir, est-ce que c'est la collectivité éventuellement en transférant un bout de compétence à une structure intercommunale comme Territoire d'Energie par exemple. Là il faut creuser un petit peu le sujet. Je reviens sur la basse tension : lorsqu'on va faire les aménagements esthétiques, qui est le sujet là du point n° 10, de manière coordonnée, on va aussi enlever les réseaux de télécommunication parce qu'on a des conventions qui existent entre les opérateurs comme ORANGE, SFR Numéricable notamment, pour enfouir de manière coordonnée, les réseaux télécommunication qui sont présent sur les poteaux de béton armé, là où il y a de la basse tension. Coordonner l'enfouissement comme cela se fait déjà aujourd'hui avec ENEDIS, lorsque vous faisiez réaliser des travaux d'enfouissement, mais ça on va bien le reprendre aussi. Après les enfouissements seuls, simples de télécommunication pour mettre en technique discrète, faut qu'on creuse un peu plus le sujet.

Intervention de Mme BRIAT: Je vous remercie

Intervention de M. GOUTTEBEL : Quelqu'un d'autre veut intervenir ?

Intervention de M. BIZET : Faut régler les problèmes de compétences et ça permettra d'avoir une qualité qu'ORANGE ne délivre pas au regard du patrimoine du bâti de l'agglomération.

Intervention de Mme BRIAT: Parce qu'est quand même nos administrés, les habitants qui sont concernés. Parce que les campagnes de ravalement de façade qui sont obligatoires sur la ville de

Clermont et dans les centres historiques et dans les centres stratégiques, ça a un coût pour l'habitant, qui n'a pas toujours prévu, mais si nous, dans ce dispositif, la collectivité donne une subvention. Mais il n'empêche qu'il peut rester à la charge du propriétaire 70% et au mieux 40%, parce qu'il y a un critère social dans l'attribution de ces subventions, parce que c'est moi qui m'en occupe. Donc je trouvais que, voilà, on fait plaisir à tout le monde, à la fois à nous qui voulons valoriser notre patrimoine et à l'habitant qui a quand même sorti des sous de sa poche.

*Intervention de M. GOUTTEBEL :* Et ce que disait Jean-François BIZET effectivement, c'est de creuser le côté juridique et le transfert de compétences éventuelles, on va poser les questions effectivement Dominique. C'est une bonne question qui vaut pour tout le monde.

*Intervention de M. DEROSSIS :* Est-ce qu'il y aura une différence sur le montant des travaux portés par le SIEG par rapport au montant des travaux portés anciennement par ENEDIS ?

*Intervention de M. PICOT :* Voilà une question tout à fait intéressante. On va dire que 2 opérations similaires, réalisées par 2 maîtres d'ouvrage à peu près équivalents, devraient conduire, normalement à des niveaux de marchés, des niveaux de devis et des niveaux de travaux sensiblement équivalents. Alors il se trouve qu'on n'a pas tout à fait les mêmes séries de prix, on n'a pas tout à fait les mêmes bordereaux de prix entre syndicat et ENEDIS, donc je ne peux pas répondre plus précisément que cela mais généralement on est sur des montants de travaux quasi équivalents mais je peux pas vous dire précisément, chaque opération à ses particularités et puis on chiffrera, comme on le chiffre en milieu péri-urbain ou comme en milieu rural, on essaiera de faire les devis adaptés au mieux à enfouis mais je ne peux pas répondre plus précisément.

*Intervention de M. GOUTTEBEL :* Dans le cadre du projet INSPIRE sur la métropole Clermontoise, on va être concerné par plus de 8 km de travaux dans le cadre de cette délibération-là. Vous voyez que ce n'est pas rien pour le syndicat et pour vous aussi, les élus de la métropole concernés par le projet INSPIRE, et effectivement d'interactions futures à très court terme, puisqu'on conduit déjà de nombreuses études pour être dans les clouds, si vous voulez attaquer les travaux en 2023 pour les élus de la métropole.

*Intervention de Mme BRIAT :* Bon ben je vais rebondir et prendre la parole en premier, excusez-moi. Moi je trouve ce dispositif très bien, il n'empêche que les communes pouvaient être soumises à TVA. Exemple, une commune qui a des remontées mécaniques, sur cette partie d'activité, il y a TVA : TVA collectée, TVA déductible. Portage de repas, c'est pareil. Il y avait quand même certains secteurs. Mais je pense que cela simplifie quand même les choses et cela nous permet de les surveiller, en tout cas de les maîtriser. Merci

*Intervention de M. PICOT :* Vous ne pouviez pas déduire la TVA sur ces travaux d'enfouissement de réseaux parce que ça ne vient pas augmenter le patrimoine de la commune, donc ce n'est pas possible de déduire la TVA sur ces opérations d'enfouissements de réseaux. Par contre, ça l'est pour le SIEG, puisque ça rentre dans notre patrimoine et donc ce n'est pas une histoire d'assujettissement à proprement parlé pour le fait de ne pas pouvoir la déduire pour la commune, c'est que le patrimoine de la commune n'augmente pas, donc vous ne pouviez pas déduire la TVA.

*Intervention de M. AUBRY :* Je voulais simplement une petite précision quand même. Ce qui est redistribué, les 40% qu'on évoqué tout à l'heure et maintenant les 60%. Petite précision, ce n'est plus du tous les communes de la métropole qui les touche, c'est la métropole, parce qu'en fait c'est la CLETE qui va payer. Est-ce que ça va être en diminution de ce qui va sortir de la CLETE de chaque commune, parce qu'auparavant, ce qui se passait, ça été expliqué tout à l'heure, on donnait les factures qui avaient été payées à ENEDIS et on avait un retour de 40% dans les communes et je crois que depuis 2017, ces 40% vont à la métropole. Est-ce que ça sous-entend qu'à partir de

l'année prochaine, quand on fera un enfouissement, le prélèvement qui sera fait sur la CLETE ne sera plus les 100% -40 mais les 60% seulement ?

*Intervention de M. PICOT:* Alors M. AUBRY, votre analyse est rigoureusement exacte. Clermont-Auvergne-Métropole, quand elle est passée communauté urbaine puis quand elle est devenue métropole, s'est substituée par rapport aux communes pour faire ces dépenses sur ces travaux-là et puis aussi pour récupérer les recettes afférentes. Demain, mais je crois que c'est vrai aussi aujourd'hui, l'histoire de la CLETE est à régler entre Clermont-Auvergne-Métropole et les communes concernées, les communes membres.

*Intervention de M. GOUTTEBEL:* J'ai écrit justement cette semaine au Président Bianchi pour pouvoir intervenir en bureau métropolitain ou en conseil métropolitain, à la convenance du Président, pour refaire un point avec tous les élus de la métropole sur le volet éclairage public, esthétique, pour qu'on puisse effectivement réaborder ces sujets-là spécifiquement avec ou l'assemblée générale ou le bureau métropolitain avec l'ensemble de maires. Mais ça va bien être au cœur de nos discussions et explications aussi, parce que notre but, derrière tout cela, est de favoriser les échanges et les interactions entre la métropole et les communes membres pour répondre à toutes les questions, dont celle tu disais effectivement tout de suite sur les répercussions directes ou indirectes

*Intervention de M. AUBRY:* Merci

#### Proposition

1. Il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, que pour toute opération d'aménagement esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage de TE63, sur le territoire des communes suivantes: Ambert, Beaumont, Chamalières, Clermont-Ferrand, Gerzat, Issoire, Pont-du-Château, Riom, Royat et Thiers, TE63 demande une participation égale à 60% du montant HT des travaux réalisés à la collectivité demandeuse ou à l'établissement public de coopération intercommunale s'y substituant ;
2. Il est proposé d'utiliser les mêmes dispositions pour toute commune qui remplirait les conditions de classement « commune urbaine » au sens de l'article 5-B) de l'annexe 1 du Cahier des Charges de Concession signé le 25 juin 2021.
3. Il est proposé d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la contractualisation de tels flux financiers entre TE63 et les collectivités concernées (convention de financement par exemple) ;
4. Enfin, il est proposé d'abroger la délibération du 17 mars 2007 traitant Subvention de TE63 aux travaux d'aménagement esthétique des réseaux de distribution publique d'électricité sur le territoire des communes urbaines.

NB : le cas des communes de Châtel-Guyon et Saint-Eloy-les-Mines fera l'objet de décisions ultérieures

*Intervention de M. GOUTTEBEL :* Je vous propose de passer au vote.

Nombre de membres en exercice	140	Nombre de délégués présents	92	Nombre de pouvoirs	5	Votants	90
Pour	77	Contre	1	Abstention	2	Non votants	10



Intervention de M. GOUTTEBEL : Merci et je vous le redis on est ravi d'être encore plus présent dans tous les territoires du département.

### Information sur le Plan France Relance

Intervention de M. GOUTTEBEL : Vous avez eu les documents vous spécifiant ce qu'on faisait, où on en était. Vous voyez sur le tableau le montant des aides demandées, les dates du dépôt. Vous voyez que cela fait 1 an ½ qu'on travaille. Sur les aides obtenues : 3 notifications du FACE et de l'agence nationale du sport pour 2,56 M € d'aides qui correspond à 5,7 M€ de travaux. Les sans avis ou en cours d'instruction, Sébastien va le détailler, mais 2 actions pour 3,3 M€ de travaux et 1,71M € de subventions demandées et on a eu un avis défavorable du 3 actions pour 14,9 M€ de travaux. Sébastien, si tu veux bien nous refaire le point.

#### 1. Bilan des aides sollicitées

##### Aide obtenue

⇒ 3 notifications du FACE et de l'ANS pour 2,56 M€ d'aides soit 5,7 M€ TTC de travaux réalisés

##### Sans avis ou en cours d'instruction

⇒ 2 actions pour 3,3 M € TTC de travaux et 1,71 M€ de subventions demandées.

##### Avis défavorable ou action refusée

⇒ 3 actions pour 14,9 M€ TTC de travaux.

Intervention de M. PICOT : Ce qu'il y a de nouveau : on a déposé le 15 novembre 2 dossiers pour compléter les demandes de financement sur les bornes pour les véhicules électriques pour des montants relativement modestes mais c'est un complément par rapport à ce qu'on avait demandé et qu'on avait obtenu. Donc, il y a eu un comité restreint du FACE la semaine dernière et on attend les résultats. Et on avait la possibilité de candidater pour l'optimisation des systèmes de commande des réseaux d'éclairage public, donc on ne pouvait pas candidater sur la rénovation des luminaires d'éclairage mais on pouvait candidater sur l'optimisation de la commande des réseaux d'éclairage public. Donc là on a proposé 3,16 M€ de travaux et de la même manière il a été proposé au comité restreint du FACE la semaine dernière et on attend des nouvelles. Sur la modernisation du parc d'éclairage public, on a bataillé longuement au cours des derniers mois et on n'a pas eu gain de cause. Quelques informations intéressantes notamment de la Haute-Savoie.

Intervention de M. GOUTTEBEL : Effectivement c'est très désagréable, d'où l'intérêt de se voir avec les collègues des autres départements Auvergne Rhône-Alpes. Parce que vous vous rappelez qu'on a écrit sur le volet éclairage public, on vous a demandé de les mettre dans les CRTE, on vous a demandé de faire tout un tas de choses. En fait, cela fait plus d'un an qu'on fait le cirque, et j'emploie ce mot-là volontairement, et on a appris hier, avec les collègues de Haute-Savoie que pour la mise aux normes, et l'enfouissement, le travail sur l'éclairage public de la ville d'Annecy, et bien le syndicat de Haute-Savoie a touché 200 000 € de la part du préfet de région. C'était hier matin, je vous avoue que j'étais un peu vert. En rentrant j'ai d'ores et déjà demandé à Sébastien PICOT de préparer un beau courrier au Préfet de Département avec copie au Préfet de Région, parce que là ça m'agace fortement. Vous voyez, une fois de plus, 17 règles du jeu différentes alors que je pense qu'on a fait le boulot en temps et en heure, et j'ai même demandé à Sébastien de mettre la copie du courrier, puisque c'est un document public adressé au président de Haute-Savoie et on le mettra en copie. Cela permettra de dire « comment cela se fait que ». Mais c'est assez insupportable d'avoir des droits de tirage ou pas. Il n'y a aucune règle du jeu et on se retrouve et ce que disait notre collègue président SIMON de l'Allier, il fut un temps où les parlementaires avaient de la réserve parlementaire pour des projets à leur discrétion et là on se

retrouve quasiment à ce que ce soit le préfet qui ait de l'argent et à sa discrétion aussi, donc c'est assez désagréable. Voilà sur le point d'information d'hier matin. Si tu veux bien finir de compléter Sébastien s'il te plaît.

*Intervention de M. PICOT* : Oui, dernier point qui n'est pas dans le tableau, je passe sur le programme rénovation des éclairages sportifs mais ce que je vais dire est en lien. C'est qu'il y a un plan gouvernement Sport Gouvernement qui est en cours sur 3 volets :

Première volet : c'est la création de nouveaux équipements : des terrains de baskets 3x3, des salles multi-activités, des dojos, donc si dans vos communes vous avez des projets de ces types-là, n'hésitez pas à vous rapprocher du comité jeunesse et sports départemental qui instruira votre dossier. Nous on s'est rapproché de ce comité, il s'agit de Monsieur RIBEYROLLES parce que dans un des trois axes, il y a à nouveau la rénovation énergétique des éclairages sportifs existants et comme on avait candidaté et qu'on a eu gain de cause milieu de l'année 2021 sur 62 équipements sportifs dans le Puy-de-Dôme, il se trouve qu'on en a d'autres des programmes, d'autres des projets

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : On a eu des sollicitations d'autres communes qui sont venues voir les services pour savoir comment faire pour rentrer dans la boucle, donc ce sera l'occasion de réinterroger, de reconsulter et de redéposer un dossier de demande de subvention spécifique aussi.

*Intervention de M. PICOT* : Alors ça à l'air hors plan de relance mais c'est un programme d'investissement qui est probablement lié à la candidature de Paris, enfin à l'obtention des jeux de Paris et la promotion du sport en général.

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : C'est clair pour tout le monde ? Je l'ai déjà dit mais je le redis, quand on voit les sommes, vous vous doutez bien que derrière, il y a un temps d'administratif et d'ingénierie qui défraie un peu la chronique et quand on a des bonnes nouvelles, on dit qu'on a gagné dans l'intérêt de tout le monde. Mais je vous le redis, quand les règles du jeu sont méconnues, inconnues ou complètement disproportionnées et inégalitaires, ça m'agace au plus haut point et je tenais à ce que vous soyez vraiment au courant de cet exercice-là qui n'est plus tenable. Est-ce que vous souhaitez réagir sur cette partie-là ?

*Intervention de Mme BRIAT* : Ce que je vois surtout c'est que les présidents de région et bien, ont un poids sur les préfets de région.

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Ce qui peut être une réalité, comme maintenant il y a des plans de relance de l'Etat, il y a des plans de relance de la Région, il y a parfois, aussi, suivant les départements, des plans de relance des départements et derrière tout cela, les subventions croisées, la lisibilité et avec cette logique de l'appel à projet ou manifestations d'intérêt devient totalement schizophrène. Je vous le dis clairement, le temps qu'il faut maintenant pour appréhender ces sujets et être en capacité à monter sur des délais très très courts, je vous le redis, vous y êtes confrontés dans vos communes. Je ne sais pas jusqu'où on va aller, on a dépassé le mur.

*Intervention de M. CHASSANG* : Oui je vois qu'il y a 3 actions pour 14 M € et c'est ce qui est défavorable, c'est ce que tu as expliqué. Et je pense entre autres, qu'on a toujours des actions sur l'écologie et en l'occurrence sur le problème des ampoules, sur le remplacement des ampoules par des ampoules moins consommatrice d'électricité.

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : C'est exactement ce qu'on a dit

Intervention de M. CHASSANG: Ce plan de relance je n'y comprends plus sens de l'économie de l'énergie et de l'écologie.

Intervention de M. GOUTTEBEL: Jean-Pierre, ce que tu dis, tu prêches un convaincu, je te promets que l'exécutif du syndicat à la même remarque que toi, c'est totalement contre-productif. Il y avait un moyen d'avoir, parce qu'en plus parce que les programmes de travaux sont immédiats, il y a des résultats positifs dans tous les domaines que tu évoques et je le redis, quand on voit qu'Annecy a eu 200 000 €, il n'y a pas de raisons pour qu'on ne nous donne pas un bout d'enveloppe de quelque chose pour faire exactement la même chose qu'eux, sur de la DSIL, une enveloppe gérée par le préfet de Région.

Intervention de M. CHASSANG: Comme tu dis, on a monté des dossiers, on voit qu'il y 15 M € de travaux qui étaient prévus dans ces trois actions et qu'ils restent sur la touche, ça me paraît, au niveau du préfet, ça devrait amener des questions quand même.

Intervention de M. GOUTTEBEL: On refait un courrier lundi avec explications, les mêmes que tu viens d'évoquer.

Intervention de M. CHASSANG: Parce qu'on en a marre de recevoir des relances du préfet, du sous-préfet et de monter des dossiers et puis au bout du compte, quand on les monte, on nous les retoque. On a autre chose qu'à faire du papier qui ne sert à rien.

Intervention de M. GOUTTEBEL: Je te remercie pour le soutien moral

Intervention de M. CHASSANG: Ça me fout les boules un petit peu quand même

Intervention de M. GOUTTEBEL: On partage tous la même vision. C'est totalement incohérent, ce que l'on a déjà porté par écrit plusieurs fois.

Intervention de M. DUMAS: Merci de me faire passer les coordonnées de la personne de ANS

Intervention de M. GOUTTEBEL: Sébastien vous renverra, par le biais de Valérie, les coordonnées de M. RIBEYROLLES, au comité jeunesse et sport du Puy-de-Dôme, qui est un monsieur très agréable et à l'écoute et qui a été très très bienveillant sur notre 1<sup>er</sup> dossier de subvention.

Information nouveaux horaires:

Intervention de M. GOUTTEBEL: Dernière information avant qu'on ne rentre dans un sujet qui va animer, je pense, la fin de matinée. L'information des nouveaux horaires de nos agents, puisqu'on avait validé la nouvelle organisation du temps de travail. Cela vous permet de retrouver qui travaille, où, quand, comment avec les modalités. Voilà, pour la pleine exécution de l'exercice et la transparence, c'était normal que vous soyez au courant.

Voici les nouveaux horaires des agents de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

	Semaine Impaire					Semaine Paire				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
AUCOUTURIER Lucie	8h - 17h				Non Travaillé	8h - 17h				8h - 16h45
BABIN Alexandre (inchangé à 80%)	8h45 - 16h30	Non Travaillé		8h45 - 16h30		8h45 - 16h30		Non Travaillé		8h45 - 16h30
BERTHELOT Valérie	8h - 17h				Non Travaillé	8h - 17h				8h - 16h45
CHAPOUTIER Myriam	8h30 - 17h30					Non Travaillé	8h30 - 17h30			8h30 - 17h15
PIGNOT Joëlle	8h - 17h				8h - 16h45	Non Travaillé	8h - 17h			
VOYER Emmanuelle	8h - 17h				8h - 16h45	8h - 17h				Non Travaillé

Groupement d'achat d'électricité :

Intervention de M. GOUTTEBEL : Et là, on va rentrer sur un point, qui devrait effectivement animer nos discussions, autant qu'elles ont pu être animées hier matin avec les autres départements de syndicat d'énergie, autour des évolutions tarifaires pour 2022, des contrats servis par les marchés qu'on a pu passer. Tout de suite, il suffit d'allumer la TV, la radio, de lire les journaux pour avoir bien compris qu'effectivement on allait en prendre plein la figure, et d'un point de vue comptable à partir de 2022 et que malheureusement ce n'était peut-être pas fini.

Je vais demander à Sébastien de vous commenter ces éléments. Il nous a fait une note technique très très très complète effectivement sur toutes ces évolutions et on lui a redemandé de nous faire une présentation de vulgarisation plus light, qu'on pourra envoyer nous aussi à tout le monde et en leur précisant bien qu'il y a l'analyse totale du prix des marchés qu'on a pu passer pour le compte de nos communes adhérentes. Sébastien, s'il te plait, si tu veux bien commenter.

EVOLUTION DES TARIFS POUR 2022		
<p>Lot n°01 : Ex-tarifs jaunes/verts appelés segments C3-C4</p> <p>En moyenne, la fourniture d'énergie, hors taxes et hors acheminement (TURPE) s'élève pour l'année 2021 à 62 € par MWh et passe à près de 105,50 € par MWh pour l'année 2022. Cela correspond à une hausse de 70% sur la part énergie laquelle concoure à hauteur de 40 à 50% au prix de la facture TTC.</p> <p>Tout compte fait, les contrats de fourniture d'électricité de ce lot vont augmenter de 27% à 35% entre 2021 et 2022.</p>	<p>Lot n°02 : Ex-tarifs verts appelés segments C2</p> <p>En moyenne, la fourniture d'énergie, hors taxes et hors acheminement (TURPE) s'élève pour l'année 2021 à 74,20 € par MWh et passe à près de 103,20 € par MWh pour l'année 2022. Cela correspond à une hausse de 39% sur la part énergie laquelle concoure à hauteur de 40 à 50% au prix de la facture TTC.</p> <p>Tout compte fait, les contrats de fourniture d'électricité de ce lot vont augmenter de 15% à 20% entre 2021 et 2022.</p>	<p>Lot n°03 : Futurs ex-tarifs bleus appelés segments C5</p> <p>En moyenne, la fourniture d'énergie, hors taxes et hors acheminement (TURPE) s'élève pour l'année 2021 à 56,20 € par MWh et passe à près de 98 € par MWh pour l'année 2022. Cela correspond à une hausse de 75% sur la part énergie laquelle concoure à hauteur de 30 à 60% au prix de la facture TTC.</p> <p>Tout compte fait, les contrats de fourniture d'électricité du groupement vont augmenter de 30% à 40% entre 2021 et 2022.</p>

Intervention de M. PICOT : En quelques mots, on a signé des marchés qui étaient indexé sur un dispositif qui s'appelle l'ARENH, l'accès à l'énergie nucléaire historique. Au moment où on a signé ces marchés, on pouvait choisir soit des prix fermes bloqués pendant 2 ans, 3 ans, soit un prix basé sur l'ARENH. Il se trouve qu'au moment où on a choisi d'acheter, les simulations financières montraient que prendre un prix indexé sur l'ARENH était le meilleur des choix, ce qui nous a conduit à avoir des niveaux de prix, pour l'année 2021, relativement faible par rapport à ce qu'on pouvait trouver par ailleurs, même s'il y a eu une augmentation entre le précédent groupement et celui-là. Ce qu'on subit en ce début d'année 2022, c'est que ce dispositif ARENH il est ouvert à tous les fournisseurs et c'est un guichet qui est plafonné en volume. Et quand on dépasse le plafond de ce volume, quand je dis on ce sont les fournisseurs qui demandent à avoir accès à ce mécanisme-là, et bien quand on dépasse ce plafond, il est donné cet ARENH au prorata des demandes faites, ce qui fait que même quand on a signé un contrat en 2020 pour de la fourniture en 2021 et 2022 et bien on peut se retrouver confronté à avoir des écrêtements de tarif qui se traduisent par des hausses. On peut avoir des écrêtements et le mécanisme d'indexation est prévu dans nos clauses de marché, il est prévu par la CRE, qui est le régulateur de l'énergie. Tout ça pour dire qu'on avait des niveaux de prix de marché sur les différents lots, c'est-à-dire le lot n°1 pour les puissances comprises entre 36 et 250 kVA, le lot n°2 pour les puissances supérieures à 250kVA et le lot n°3 pour les puissances inférieures ou égale à 36 kVA, des prix qui s'élevaient entre 55, 56 € et 62 et 74 € par MWh. Cet écrêtement de l'ARENH fait exploser les prix en les faisant passer à 98 € jusqu'à 105.50 €. Donc ça c'est la part énergie, c'est la seule part qui est concernée par ce volume d'ARENH qui a été écrêté mais comme la part énergie concoure comme quelque chose à hauteur de 40 à 50% au prix de la facture TTC et bien ces envolées, le fois

2 en gros sur les prix de l'énergie, et bien se traduisent par du 15 à 40%  
15 à 40% d'augmentation TTC sur la facture annuelle entre 2021 et 2022.

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Ce que je vous disais, avec les collègues hier on a fait un constat et malheureusement, ce qui vous est montré-là de façon très synthétique est un constat et la conclusion qu'on a pu avoir au secteur hier matin, c'est que le contexte géopolitique du moment nous dépasse complètement entre les affaires de l'Ukraine et de la Russie et des Etats-Unis et le monde Arabe qui réduit le pétrole un peu aussi et ainsi de suite. Le constat que l'on faisait hier, c'est que malgré le fait d'avoir conduit des appels groupés, d'avoir fait des achats groupés d'énergie et bien le contexte géopolitique du moment nous conduit-là. Donc c'est très désagréable. Ce que l'on disait hier avec les collègues effectivement, c'est que derrière tout ça, c'est qu'il va falloir qu'on soit proactif peut-être, ça fera sûrement partie de nos débats, parce qu'au-delà du constat, il faut bien se dire qu'il faut faire quelque chose. Il y a des actions simples que certains d'entre nous ont pu mener : couper en partie l'éclairage la nuit parce que déjà pas consommer, ce n'est pas dépenser. Mais le travail de fond sur les bâtiments, le travail de fond sur l'éclairage, le travail de fond sur tous ces éléments-là risquent effectivement de nous conduire, on parlait d'investissement mais aussi bien nos communes pour les bâtiments que le syndicat sur le volet éclairage par exemple, mais quid de la capacité de tout le monde à investir. On a tous compris que l'année prochaine à partir de 2023, les collectivités locales allaient sûrement passer au gabarit à dotation de l'équipement de l'Etat, la DGF qui devrait effectivement nous aider à payer le quoi qu'il en coûte de tout de suite et des mesures sanitaires qui ont pu être prises pour qu'on reste dans un état où globalement tout va bien, mais du coup, une certaine inquiétude partagée de notre capacité à pouvoir influencer, influencer ces hausses en ayant du bon sens et du pragmatisme. Voilà, je résume simplement les choses mais au-delà du constat on est perplexe et assez désemparé. Rémi, je reprends tes propos où tu nous disais l'autre jour que dans le budget de la ville de Clermont, vous aviez prévu de mettre 50% en plus au budget pour les fournitures d'énergie, sur le volet élec et c'est énorme, parce que je n'ose même pas demander la somme en euros. Notre collègue de la Loire nous expliquait hier que pour sa commune elle avait budgété 500 000 € en plus. Donc c'est autant du « en moins » qu'on risque malheureusement de ne pas dégager pour faire de l'investissement et là pour améliorer les bâtiments qui nous aiderait à moins consommer. Donc on rentre-là dans une spirale infernale, ça continue à baisser nos capacités d'investissement, qui elle-même nous aiderait à réduire « cette charge-là ». Voilà, je vous livre bêtement et je fais le constat de cette situation mais très inquiet.

*Intervention de M. CHABRILLAT* : Juste pour dire, comme tout le monde sait, il y a deux groupements d'achat dans le département, il y a celui que gère le SIEG et celui que gère le département avec l'ADHUNE comme opérateur, on va dire pour les grands comptes comme le département, la métro, le SDIS etc et on est dans des situations similaires. On avait hier une présentation en bureau métropolitain, on est dans des situations similaires. Et les 2 groupements d'achats, Sébastien PICOT le confirmera, il y a eu une excellente collaboration et pour tout vous dire, on imagine une convergence voire une fusion des 2 groupements d'achat dans l'avenir. Voilà, on est dans des situations similaires comme l'expliquait Sébastien. Le contexte général c'est la fin des tarifs réglementés depuis la loi NOME, qui a conduit à ce que les collectivités aient l'obligation d'aller consulter sur les marchés. On a monté ces groupements d'achat ensemble parce que, en étant plus nombreux, on peut avoir de meilleur tarif et aussi et surtout, et Sébastien le confirmera aussi, parce que c'est compliqué, aller acheter sur ces marchés, c'est extrêmement complexe, ça demande une compétence, des moyens humains, etc donc c'est vraiment très bien qu'on mutualise. Voilà, ce qui nous arrive c'est qu'on est dans un système de marché, alors après qui peut être interrogé à de nombreux égards mais qui fait que c'est un marché aux normes européennes, qu'aujourd'hui il y a eu un redémarrage de l'activité post-crise qui a conduit à une demande qui a

explosée, que parallèlement les tensions Union Européennes, Russie, Ukraine etc... influent sur le prix du gaz. Alors nous on peut dire on s'en fiche, notre électricité elle est nucléaire et renouvelable sauf qu'il y a d'autres pays européens pour lesquels c'est vraiment un sujet, c'est-à-dire que le gaz est vraiment important dans la fourniture d'élec. Après, nous on a une particularité, c'est qu'on a un certain nombre de réacteurs nucléaires qui sont à l'arrêt pour maintenance, on doit en avoir une douzaine, plus que prévu. Si on rajoute que le fait qu'un marché c'est aussi parfois d'une rationalité discutable et que lorsque les gens sont inquiets et bien le marché s'envole encore plus. Bref, on est dans cette situation-là. Ce qui s'est passé pour la météo, on regardait hier les courbes, on s'en est pas si mal tiré parce qu'on a acheté à un moment où ce n'était pas encore le pire du pire et pour le SIEG aussi on est dans les ordres de grandeur similaire. Après, l'histoire de l'ARENH, quand les prix commencent à s'envoler, tout le monde veut de l'ARENH parce que c'est un prix garanti. Donc si on est 150 à vouloir de l'ARENH et que l'Etat dit qu'il n'y en aura que pour 100 et bien effectivement, on est écriété des 2/3 de ce qu'on demandé, c'est ce qui s'est passé pour le syndicat, c'est également ce qui s'est passé pour la météo. Voilà, c'était juste pour apporter ce témoignage du fait que comme le disait Sébastien, on est sur des choses qui nous dépassent et qu'il y a eu une grande homogénéité ou comparabilité avec ce qui s'est passé pour d'autres intervenants que le syndicat.

Intervention de M. GOUTTEBEL : Un petit complément d'information, c'est que derrière ça on a des fournisseurs d'énergie qui ont mis la clé sous la porte et qui, ce que disait notamment le président de l'Allier Yves SIMON hier, avec des marchés qui avaient été signés pour deux ans et les fournisseurs sont partis en disant « j'arrête de jouer » et il n'avait pas de garantie, ni d'obligation de résultats et ils ont écrit à tout le monde et ce à un mois de l'échéance de la 1<sup>ère</sup> année et avec les communes adhérentes et ceux qui avaient adhéré à des groupements d'achat, qui se sont retournés vers le syndicat en demandant comment faire. Donc là aussi, il y a une règle du jeu qui n'est pas « chouette » de savoir que les mêmes qui postulent, qui peuvent être choisis, ils peuvent claquer la porte du jour au lendemain. C'est ce qu'on disait hier aussi pour faire des courriers avec l'association TEARA, qu'il y ait des règles du jeu uniforme avec les personnes qui postulent qui peuvent garantir la fourniture prévue et pas s'échapper en cours de route. Là toute de suite, il doit y avoir une soixantaine de fournisseurs, on se demandait s'il en restera 10 à l'arrivée dans quelques temps. On voit bien que ça écriète dans tous les sens. Je ne sais plus de quel fournisseur nous parlait le président de l'Allier mais qui disait j'achète 6 et je revends 1, il y a un moment où ça ne va pas durer, ça dure 15 jours mais ça ne fera pas l'année comme on dit. Donc il va y avoir ça aussi.

Vous rappelez aussi, je crois qu'on l'avait dit en décembre, qu'EDF se retrouve à être fournisseur de secours. Mais être fournisseur de secours, ça ne veut pas dire qu'il y a des prix. Il va amener de l'énergie, mais à quel prix ? ça on ne le sait pas non plus, pour ceux qui pourraient être concernés par des contrats qui s'arrêtent ou de choses comme ça. Merci Rémi d'avoir complété et de se dire qu'on est dans le même bain mais cela ne résout pas nos problèmes sur l'efficacité.

Donc derrière tout ça, on va retravailler aussi pour voir comment on peut accompagner nos communes membres pour essayer de trouver peut-être du bon sens avec l'aide de ce que présiderait Rémi et l'ADHUME, de continuer toujours sur tous les volets, d'être présents à vos côtés pour essayer de répondre à vos questions.

Intervention de M. CHABRILLAT : Juste pour compléter ce que tu viens de dire à l'instant, dans l'histoire on n'en est à ce qu'on sait depuis longtemps, sur quoi on travaille tous à des degrés divers, c'est maîtriser nos consommations, diversifier nos approvisionnements. Quand on produit nous-même de l'électricité avec du photovoltaïque ou de l'éolien, ou quand on produit nous-même de la chaleur et qu'on revend de la chaleur à nos administrés avec un réseau de chaleur monté à la

biomasse, et bien on n'est moins dépendant de ceux qui nous vendent de l'électricité ou du gaz. C'est aussi une illustration de la pertinence de ce sur quoi le syndicat veut s'orienter.

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : C'est exactement ça et c'est bien ce que disait les collègues qui étaient plus avancés que nous justement dans le fait d'être propriétaire de réseaux qui produisent de l'électricité quel qu'il soit et ainsi de suite. Ça contribue au fait, que si on arrive à avoir des recettes nouvelles, cela devrait nous aider à faire baisser les coûts pour dire clairement les choses et avec des coûts peut être moindre pour nos adhérents et peut-être aussi les particuliers.

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Christian MELIS disait « Doit-on continuer à développer le tout électrique ». Effectivement, grand sujet de fond. Hier on parlait de décroissance avec ma collègue de la Loire, est-ce qu'on va rentrer dans une période de décroissance ? où il faudra moins consommer. C'est un vaste sujet de fond, je vais vous laisser deux heures pour répondre à ce brave sujet philosophique ou économique, je ne sais pas comment on doit le dire mais on est bien sur un grand bouleversement.

Vous dire aussi, parce que là vous avez les trois tableaux de vulgarisation qui vous permet de revenir vers vos conseils municipaux, vers vos territoires avec les grandes masses, parce qu'on va être tous, dans quelques temps, en train de préparer nos budgets mais vous dire effectivement que si vous souhaitez de l'information, de l'explication de façon beaucoup plus détaillées, n'hésitez pas à revenir vers nous sur cette partie- là.

Voilà, pour conclure la matinée après ce moment moins drôle et que l'on subit de plein fouet, vous dire que l'on a interrogé l'avocat du syndicat pour les prises de compétences, donc c'est en cours.

On va travailler, c'est ce qu'on disait ce matin avec Rémi avant d'attaquer la réunion, pour gérer les fonds proposés pour l'ADHEME. On va faire une réunion spécifique de présentation, qu'on puisse effectivement bien le mettre dans nos statuts et qu'on puisse vous proposer de délibérer à ce sujet-là.

On a toujours le travail sur l'éclairage public qui est en cours et j'ai chargé Antonio effectivement de recaler une date pour tout le monde pour qu'on puisse avancer et accompagner nos collectivités. Voilà, le syndicat travaille, évolue. On a reçu des candidatures pour le poste de Direction et on fera passer une première série d'entretien le 17 mars, puisque je pense qu'il n'en faudra surement pas qu'un, puisqu'on cherche quelqu'un sur un poste de Directeur, on n'est pas en train de chercher quelqu'un avec une compétence un peu standard.

Voilà ou nous en sommes dans notre actualité. Vous dire qu'au quotidien, on se bat et on fait tout ce qu'il faut pour défendre nos collectivités mais quand l'Etat, je le redis et ce sera ma conclusion, n'a pas les mêmes règles du jeu pour tout le monde, ça m'agace profondément. A l'occasion, vous pouvez l'expliquer dans vos conseils municipaux et là-aussi on est bien démuni. Quelques un souhaitent intervenir avant qu'on en termine ?

*Intervention de M. BIZET par écrit* : On nous avait promis une baisse des prix grâce à la libéralisation du marché de l'énergie, c'est une réussite totale....

*Intervention de M. GOUTTEBEL* : Tu as raison Jean-François c'est une grande réussite effectivement

*Intervention de M. BIZET* : La libéralisation des services publics et la fin des tarifs réglementés nous avaient promis une baisse des tarifs sur tous les services publics industriels et commerciaux, or on constate qu'ils augmentent tous et notamment ceux de l'énergie donc vive le libéralisme avancé.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

ID : 063-256300146-20220507-20220507033-DE



Intervention de M. GOUTTEBEL : Ça peut être une bonne conclusion François.

Ecoutez chers collègues, je vous dis à bientôt, vous rappelez qu'on aura une assemblée le 7 mai. J'espère et je souhaite qu'on puisse être en présentiel et que derrière on puisse boire l'apéritif et même casser la croûte pour ceux qui pourront rester.

Bon week-end à tous et merci pour votre participation et merci pour votre confiance.

La séance est levée à 12h30